

Conventions de stage

Afin de pouvoir éditer les conventions de stage, les étudiants doivent suivre la procédure décrite dans le tableau ci-dessous.

Les documents supports suivants sont disponibles :

- *  [Calendrier des stages ISA BTP](#)

- *  [Eléments nécessaires à l'établissement d'une convention de stage](#)
- *  [Vademecum des stages en entreprise \(v2015\)](#)
- *  [Modèle de convention de stage ISA BTP](#)

- * **Pour les stages à l'étranger :**  [Fiche à compléter avant de partir](#)


Une base de données a été construite pour rassembler l'ensemble des informations liées aux stages de nos étudiants. L'objectif est de faciliter la gestion du suivi des stagiaires, de fournir des renseignements pour la recherche de nouveaux stages (dans un domaine précis), de donner des contacts pour les stages à l'étranger.

Elle est accessible à l'adresse <http://stageisa.univ-pau.fr>

Procédure d'établissement et de suivi des stages

Etape 0

Il est vivement conseillé de rencontrer Vincent Lefort (chargé des relations avec les entreprises), pour préparer une stratégie de formation en entreprise et d'insertion professionnelle.

Etape 1 : J > 2 mois avant le stage

Les étudiants cherchent un stage dans le cadre des objectifs pédagogiques définis par l'école. Ils ont accès aux offres de stage diffusées sur <http://stageisa.univ-pau.fr> et par mail.

Ils peuvent solliciter leurs enseignants concernant la stratégie à adopter pour bâtir leur projet professionnel, et pour avoir un avis sur leur candidature.

Etape 2 : J > 1 mois avant le stage

Après avoir trouvé une entreprise pour leur stage, les étudiants rassemblent les éléments nécessaires à l'établissement de la future convention de stage.

Ils sollicitent un enseignant pour assurer leur suivi pédagogique pendant le stage.

La fiche de liaison leur permet de rassembler sur un seul document toutes les informations qui leur seront nécessaire à l'établissement de la convention de stage.

Etape 3 : J > 1 mois avant le stage

Les éléments nécessaires à la rédaction de la convention de stage sont saisis par l'étudiant sur <http://pstage.univ-pau.fr>

Faites attention à l'exactitude des données sur la fiche de liaison car ils seront repris en l'état dans la convention de stage !

Etape 4 : J > 3 semaines avant le stage

Suite à la saisie sur PSTAGE, le contenu de la convention de stage est validé sur son volet pédagogique par Vincent Lefort.

Après validation, la convention est transmise par voie électronique aux services de la scolarité (✉ V. Grajkowski - ISA BTP).

Etape 5 : J > 2 semaines avant le stage

La convention de stage est validée par le service de la scolarité (V. Grajkowski - ISA BTP) et par les services centraux de l'UPPA.

La convention est éditée en 4 exemplaires par le service de la scolarité. Elle est signée par le directeur de l'ISA BTP, par l'enseignant référent de l'ISA BTP et par l'étudiant.

Etape 6 : J > 1 semaine avant le stage

Les 4 exemplaires de la convention sont adressés par voie postale à l'entreprise, accompagnés de l'attestation qui sera à remettre par l'entreprise à l'étudiant à la fin du stage.

Etape 7

L'entreprise retourne à l'ISA BTP 2 exemplaires de la convention de stage signée.

Etape 8 : J < 1 semaine après le début du stage

Pendant la première semaine du stage, l'étudiant confirme à son enseignant référent le bon début du stage et les coordonnées de son interlocuteur dans l'entreprise.

Etape 9 : Pendant le stage

L'étudiant est suivi par son enseignant référent par téléphone et ou e-mail, avec éventuellement une visite dans l'entreprise.

Les informations essentielles sont reportées par l'enseignant référent sur <http://stageisa.univ-pau.fr>

Le sujet du point technique qui sera développé dans le rapport de stage est validé avec l'enseignant référent et le tuteur en entreprise au cours de ces échanges.